



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN GARDE DES CONSOMMATEURS – VENTE DE MEUBLES – DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

à Pau, le 27 janvier 2023

Suite au signalement d'un consommateur concernant un commerce installé à Bayonne, la direction départementale de la protection de populations (DDPP) des Pyrénées-Atlantiques appelle à la vigilance les consommateurs, invités, suite à un démarchage téléphonique, à se rendre dans un magasin de meubles pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Ce type de procédé constitue le mode opératoire privilégié de certaines sociétés d'ameublement éphémères, connues pour cibler les personnes âgées et avoir recours à des pratiques commerciales trompeuses et particulièrement agressives :

- Cadeaux remis ne correspondant pas aux produits annoncés et se révélant de faible valeur ;
- Prix des produits exposés artificiellement gonflés, permettant aux vendeurs d'accorder des remises illusoires pour faire croire aux consommateurs qu'ils font une bonne affaire ;
- Gains annoncés dans le cadre de la loterie se transformant automatiquement en un bon d'achat à valoir le jour-même sur les articles en vente ;
- Pratiques commerciales trompeuses sur la qualité et la provenance des articles mis en vente ;
- Pression constante exercée par les vendeurs lors de la négociation commerciale pour inciter les consommateurs à l'achat d'un meuble, même si le consommateur n'en a pas besoin ou n'en veut pas ;

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

- Non-respect du délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du contrat de vente et obstacle à l'exercice de ce droit par les consommateurs (livraison le jour même avec reprise de l'ancien mobilier pour donner l'impression aux consommateurs qu'ils ne peuvent plus se rétracter alors que la loi les y autorise).

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques peut prendre contact avec le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DDPP des Pyrénées-Atlantiques :

- par courriel à l'adresse : ddpp-ccrf@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- par téléphone, au : 05 47 41 33 80